

LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO

Rapport annuel Décembre 2010

FCP d' Amundi

Société de gestion : AMUNDI

Société de gestion par délégation : INTEGRAL DEVELOPMENT ASSET MANAGEMENT

Sous délégataire de gestion comptable en titre: CACEIS FASTNET FRANCE

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Commissaire aux comptes : CAILLIAU DEDOUIT & ASSOCIES

Rapport annuel

Décembre 2010

LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM est identique à celui de l'OPCVM maître AMUNDI ACTIONS EURO ISR à savoir:

L'objectif de la SICAV est d'obtenir une performance financière supérieure ou égale à celle de l'indice MSCI EMU, en investissant dans les titres de sociétés sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

La performance sera celle de l'OPCVM maître diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

Orientation des placements

L'actif de l'OPCVM est investi en totalité et en permanence en actions de l'OPCVM maître AMUNDI ACTIONS EURO ISR et accessoirement en liquidités.

Rappel de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître:

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions des sociétés cotées de la communauté européenne. Elle répond aux principes de l'investissement socialement responsable (ISR), qui se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise), en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. La « gouvernance d'entreprise » est l'ensemble des règles permettant aux actionnaires de s'assurer que les entreprises dont ils détiennent des actions sont dirigées en conformité avec leurs propres intérêts.

Le processus d'investissement de la SICAV repose sur la conjugaison de deux expertises : d'une part, une analyse ISR rigoureuse, d'autre part, une construction de portefeuille disciplinée, centrée sur la seule sélection de valeurs, elle-même basée prioritairement sur le résultat de l'analyse ISR.

Actifs utilisés :

-La SICAV a vocation à être exposée à 100% de l'actif net au marché des actions de la zone euro avec un minimum de 75% et un maximum de 110%, le solde des liquidités étant exposé au moyen de produits dérivés.

-La gestion de la trésorerie pourra être effectuée à travers la détention d'instruments du marché monétaire et obligataire. Les titres de créance, les dépôts multi-devise pourront représenter 25% de l'actif net. Toutefois, l'exposition liée à ces instruments et dépôts sera comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net.

Classification AMF

Actions pays zone Euro

Affectation des résultats

- Capitalisation

Régime fiscal

Le fonds présente les conditions requises pour figurer dans un PEA.

Indicateur de référence

100% MSCI EMU

L'indicateur de référence est le MSCI EMU (cours de clôture - dividendes réinvestis). Il s'agit d'un indice large représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone euro, calculé par Morgan Stanley Capital Index (MSCI). L'indice retenu est valorisé en cours de clôture et exprimé en euros.

Frais et commissions de gestion

Frais et Commissions facturés au Fonds nourricier LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE DURABLE EURO:

- Frais de fonctionnement et de gestion : 0,10% TTC max. l'an, de l'actif net (incluant tous les frais hors frais de transaction de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement).
- Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions/rachats : Commission de souscription non acquise à l'OPCVM de 2% max.

Rappel des Frais et Commissions facturés à l'OPCVM maître:

- Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement): Action P - C : 1,10% TTC l'an maximum de l'Actif net
- Commission de surperformance : Action P - C : Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Amundi

ASSET MANAGEMENT

Editions Légales
LCL ACTIONS
DEVELOPPEMENT
Rapport annuel
Décembre 2010

-La Sicav peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts des OPCVM ou fonds d'investissement. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM et fonds d'investissement sont compatibles avec celle de l'OPCVM.

-Les dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques action, change. Ils permettent d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats en cas de circonstances particulières comme les fluctuations des marchés. L'engagement de la SICAV issu des dérivés, dérivés intégrés et les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres est limité à 100% de l'actif.

-L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le profil de risque du Fonds nourricier est identique à celui de la SICAV maître qui est le suivant:

Principaux risques liés à la classification:

- Risque actions
- Risque de perte en capital.

Principaux risques spécifiques liés à la gestion:

- Risque discrétionnaire.

Autres risques:

- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque de contrepartie.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Compte rendu d'activité

Informations économiques et politique d'investissement

- Le secteur des équipementiers électriques comprend une large gamme de produits utilisés dans la production d'électricité (énergie éolienne, gaz, turbines), la transmission et la distribution (câbles et fils) ainsi que dans des appareils électriques et procédés industriels (automatisation et systèmes de contrôle...). Les caractéristiques de ce secteur posent des défis sociaux importants où l'externalisation et les délocalisations sont des pratiques courantes. L'exposition à la corruption et aux pratiques anticoncurrentielles font partie des risques majeurs sur ces marchés au nombre limité de concurrents. L'implication des entreprises dans des projets de grandes infrastructures les oblige à accélérer l'intégration des questions de droits de l'homme (efforts pour promouvoir l'emploi des femmes dans un secteur très masculin) et des communautés locales (faciliter l'accès à l'électricité dans les zones rurales). Les grands acteurs sont conscients de l'importance de la formation et du développement de carrière mais font encore preuve d'insuffisance en matière d'employabilité des salariés « séniors » et des employés les moins qualifiés. En matière d'environnement, l'efficacité énergétique, tant dans les activités internes qu'au cours du cycle de vie des produits restent l'une des priorités. Schneider Electric apparaît comme un des leaders avec une gestion très complète des défis environnementaux, de nombreuses améliorations en matière de santé et sécurité et une politique ressources humaines efficiente pour la formation et la gestion des carrières. Siemens performe dans le domaine de l'éco-conception, de la réduction de la consommation d'énergie et des émissions connexes. La mise en place d'un programme d'accompagnement pour lutter contre le stress et la pression au travail fait partie de ses initiatives fortes auprès de ses salariés.
- Le secteur des services financiers immobiliers se divise en deux sous-secteurs : les sociétés de placement immobilier et les sociétés de services et d'investissement immobilier. Les premières investissent principalement dans l'immobilier de bureaux, industriel ou de particulier tandis que les secondes sont des sociétés de gestion ou de développement de projets immobiliers. Les deux catégories sont poussées à adopter des pratiques de développement durable en raison d'une régulation et d'une supervision croissante d'organisations internationales. Les investisseurs de ce secteur sont également de plus en plus sensibles à la thématique de développement durable (liées surtout aux économies d'énergie), de nombreuses études montrant la prédisposition des locataires à payer un surcoût locatif pour des logements conçus de manière écologique. Sur ce point les sociétés du secteur ont fait des progrès avec notamment une utilisation de plus en plus répandue de technologies d'efficience énergétique. Unibail-Rodamco s'est engagé à réduire l'intensité carbone de ses centres commerciaux de 25% d'ici 2016 (base 2006). Durant la phase de conception et de construction, des risques sociaux liés aux questions de santé, de sécurité et aux conditions de travail des employés, peuvent exister de la part des fournisseurs ou indirectement via les sous-traitants. Le groupe de travail sur l'immobilier du programme environnemental des Nations Unies a mis à disposition des sociétés du secteur des outils pour les aider à appréhender les questions relatives à des politiques de travail correctes, au reporting sur l'information sociale et aux moyens de sélectionner leurs fournisseurs. En Octobre 2009, Klépierre a signé un accord avec les représentants syndicaux comportant des engagements marqués sur l'employabilité et le développement des compétences.
- Les enjeux de développement durable du secteur agroalimentaire sont liés essentiellement aux préoccupations des consommateurs quant à leur santé et aux craintes des sociétés sur la sécurité de leur approvisionnement, mis en péril par le changement climatique et la rareté des ressources en eau. Le nombre de consommateurs potentiels dans les pays émergents incite les sociétés à développer de nouveaux produits et modes de distribution en mesure de répondre aux défis socio-économiques et aux besoins nutritionnels locaux. Sur ce point Danone et Unilever ont développé des produits spécifiques adaptés aux budgets des ménages locaux et à leurs besoins nutritionnels. Dans les pays développés, les préoccupations des consommateurs sont davantage tournées vers les problèmes de santé, liées à l'obésité et au marketing responsable, caractérisé par un étiquetage favorisant la transparence de l'information. L'étiquetage sur la qualité nutritionnelle des produits évolue rapidement, obligeant les entreprises du secteur à revoir la teneur en sel, en gras et en additifs de

l'ensemble de leurs produits. Toutefois, si cet étiquetage est obligatoire dans les pays développés, son extension dans les pays en développement reste problématique et du ressort des entreprises. Unilever, Danone et Nestlé ont mis en place des étiquetages globaux pour leurs produits et procédé à des modifications quant au contenu nutritionnel de leurs différents types de produits. Sur le plan environnemental, le secteur est très dépendant des ressources en eau, 70% de l'eau douce étant consommée par les activités agricoles. Alors que nombre d'entreprises cherchent à réduire leur consommation d'eau, seuls Unilever ou Nestlé ont intégré la protection des ressources en eau dans leurs processus et via leurs fournisseurs.

- Le secteur des services publics (hors énergie, partie eaux et déchets) se caractérise par une intrusion du secteur privé, à des degrés variables selon les pays et diverse dans ses modalités opératoires (agrément de gestion, bail d'exploitation, concession, privatisation). Ces services, considérés comme basiques en Europe, sont fournis à trois catégories de clients : industriels, particuliers, autorités locales. Un des principaux enjeux sociaux du secteur tient à la santé et à la sécurité des employés, en raison de l'environnement de travail (machines de drainage, circuits d'alimentation, stations de pompage, produits chimiques pour le traitement de l'eau...). Suez Environnement s'est fixé des objectifs quantitatifs avec un taux d'accident du travail inférieur à 14 (pour 1 million d'heures de travail) et a déjà obtenu une réduction de 20% de 2005 à 2008 (à 17.5 / 1 million h.). La consommation et la pollution de l'eau sont deux préoccupations environnementales majeures pour le secteur : seulement au Royaume-Uni les fuites représentent plus de 3600 millions de litres d'eau perdues quotidiennement, à cause d'installations ou de maintenances défectueuses, de protection insuffisante contre la corrosion etc. Ces mêmes fuites peuvent par ailleurs entraîner une contamination de l'eau, nécessitant une utilisation accrue de produits chimiques pour la traiter ou une altération de sa qualité auprès des clients finaux. Outre l'implémentation de systèmes de gestion environnementale couvrant près de 80% de ses activités, Veolia Environnement a mis en place des technologies éco-efficiences concernant les détections de fuites, la collecte des eaux de pluies et les économies d'utilisation d'eau.
- Le secteur des médias se divise en deux sous-secteurs : Broadcasting qui comprend la production de films, les réseaux de télévision et la distribution audiovisuelle (câbles et satellites) et Advertising qui inclut le marketing et services de publicité, radio, TV, internet et publicité extérieure. Un des principaux enjeux du secteur réside dans la qualité d'informations données au public. L'entreprise doit s'assurer que l'information ne soit pas manipulée et reste indépendante. L'industrie a aussi la responsabilité d'assurer une certaine représentativité et diversité culturelle ainsi qu'une attention aux programmes diffusés quant à leur impact sur les comportements du public. Sur ces points les sociétés du secteur ont fait des progrès avec la mise en place de système permettant la protection des téléspectateurs les plus vulnérables. Vivendi, leader du secteur, a mis en place un système de contrôle parental sur les téléphones, les jeux vidéo et les connections internet. En parallèle, 30% de ses programmes diffusés sur Canal+ sont accessibles aux malentendants. L'objectif étant d'amener ce taux à 100% courant 2010. La santé-sécurité des employés est aussi un critère fortement pris en compte dans ce secteur notamment dans l'industrie du tournage et les activités ayant lieu dans les zones sensibles du monde (Etats en guerre...). Dans ce sens, Lagardère indique dans son « Reference Document 2008 » les mesures déployées par le groupe concernant la santé et la sécurité de ses collaborateurs et affirme que 12 % des formations délivrées en 2008 ont été dédiées à cette préoccupation.
- Les questions environnementales constituent le principal enjeu pour les sociétés du secteur pétrolier, qui doivent gérer des problèmes juridiques, opérationnels et de réputation liés aux conséquences environnementales de leurs activités. Dans l'exploration et la production, les champs de pétrole existants sont vieillissants, nécessitant des techniques d'extraction de plus en plus intensives énergétiquement, tandis que les ressources faciles d'accès sont progressivement taries. L'exploitation alternative de sables bitumineux (rentables à partir d'un baril de brut à 80\$), qui représentaient 12% des réserves mondiales de pétrole en 2008, augmente les impacts environnementaux en termes de consommation d'eau et d'énergie ainsi que d'émissions de CO₂. Le secteur contribue à hauteur de 11% aux émissions de gaz à effet de serre dans le monde, principalement à cause de la consommation énergétique et du torchage du gaz (le fait de brûler le gaz associé à l'extraction du pétrole). ENI s'est engagé à réduire les émissions provenant du torchage de 70% avant 2012 (base 2007). La prévention et le contrôle de pollutions environnementales accidentelles représente un défi majeur pour les entreprises du secteur, confrontées à des infrastructures vieillissantes dans la raffinerie, à des contaminations historiques des sols dans les zones de production et à de multiples problèmes potentiels dans les pipelines (erreurs de construction, de

matériel ou humaines). L'engagement de Repsol sur ces sujets s'applique à toutes les activités du groupe avec une implémentation basée sur la formation, la communication et le suivi, appuyé par les directeurs exécutifs et la Commission de contrôle et d'audit du conseil d'administration.

- Le secteur des services et équipements médicaux est hétérogène, allant des machines et soins de dialyse aux implants dentaires en passant par les implants orthopédiques ou les verres correcteurs. Le premier enjeu ESG du secteur relève de la sécurité sanitaire des appareils médicaux fabriqués ainsi que celle des patients pour les sociétés impliquées dans la gestion des hôpitaux. Ainsi Rhoen Klinikum, en sus des audits internes effectués sur les systèmes de contrôle qualité, dispose d'un département centralisé de gestion de l'hygiène, source de discussion d'amélioration des pratiques existantes et d'échange de savoir-faire entre les cliniques. La fabrication d'appareils médicaux requiert de nombreux contrôles afin de pouvoir obtenir l'obtention de commercialisation auprès des autorités concernées au sein de l'UE ou des Etats-Unis. En dépit des systèmes de certification en place chez de nombreux acteurs pour garantir la sécurité sanitaire des produits, des rappels contraints de produits liés à des défauts de fabrication ont parfois affecté certaines sociétés. La gestion des ressources humaines représente un enjeu ESG clé pour le secteur, fortement dépendant de sa capacité d'innovation et disposant donc de budgets et d'effectifs en R&D importants. Ainsi les sociétés du secteur doivent savoir attirer et retenir cette main d'œuvre qualifiée. La formation du personnel médical dans les hôpitaux constitue l'autre volet important en termes de ressources humaines : une formation régulière et efficace est nécessaire afin de pouvoir garantir la meilleure qualité de services de santé possible. Face à un impact environnemental généralement limité, les sociétés du secteur sont globalement peu impliquées sur le sujet, exception faite d'Essilor, disposant d'une stratégie environnementale à horizon de 5 ans.
- Compte tenu de leur activité, les supermarchés ont une responsabilité importante vis-à-vis de leurs fournisseurs. Les mauvaises conditions de travail de ces derniers ont souvent attiré l'attention du public et des organisations de consommateurs. L'adhésion au code BSCI (Business Social Compliance Initiative) et l'implication dans l'initiative ETI (Ethical Trading Initiative) pour promouvoir l'implémentation des bonnes pratiques dans les codes de travail sont de plus en plus fréquents chez les fournisseurs du secteur. Colruyt fait preuve d'une avancée sur ce sujet, avec notamment l'existence d'audits par des parties tierces indépendantes et reconnues internationalement. La société a par ailleurs mis fin à des contrats avec douze fournisseurs, ceux-ci refusant de se prêter à un audit. Une autre responsabilité fondamentale engageant les supermarchés est celle qu'ils ont vis-à-vis de leurs clients. La demande de ces derniers pour des produits sains, liée à des raisons démographiques et nutritionnelles, exige des supermarchés une information transparente afin que les clients puissent faire leur choix sur cette base. Carrefour a mis en place un système actif d'information, intégrant une partie externe, pour s'assurer que les consommateurs soient alertés des risques potentiels. En Espagne le groupe a par ailleurs redéfini l'assortiment de ses rayons à destination des enfants avec l'appui d'un nutritionniste. Sur le plan environnemental, la gestion et la réduction des impacts liés au transport représente un enjeu majeur pour le secteur. L'impact environnemental des choix des modes de transport n'étant pas véritablement pris en compte (l'argument économique et les délais étant prioritaires), les entreprises du secteur se concentrent sur une optimisation logistique.
- Le secteur des services financiers est très hétérogène, allant des courtiers et gestionnaires d'actifs aux holdings d'investissements et private equity en passant par les places boursières. Si par nature l'intensité ESG du secteur est plutôt faible, la crise financière a accentué la prégnance d'une approche davantage marquée par un développement durable. L'efficacité des systèmes de contrôle interne est mise en exergue, les entreprises devant démontrer aussi leur capacité à s'attaquer aux problèmes de blanchiment d'argent et de corruption. Deutsche Boerse a mis en place des programmes de formation dédiés à la prévention du blanchiment d'argent à destination des employés potentiellement concernés. En outre un système de reporting confidentiel est disponible et des audits internes sont régulièrement menés sur le sujet. Du côté des enjeux sociaux les entreprises du secteur doivent accorder plus d'attention au stress et à la promotion de l'égalité des chances. Chez Criteria CaixaCorp un service de prévention externe évalue les risques de santé relatifs à chaque type de travail et met en place des solutions spécifiques. Les impacts environnementaux indirects prennent plus d'importance avec la nécessité croissante d'intégrer des critères environnementaux mais aussi sociaux dans les politiques

d'investissement et de financement.

Les sociétés du secteur s'adressant aux clients particuliers doivent faire davantage preuve de transparence et développer un marketing plus responsable, évitant les problèmes liés à des ventes abusives.

- En raison de son historique d'accidents environnementaux et des problèmes sanitaires subséquents (Seveso, Bhopal, Bâle) ainsi que de la nature toxique de nombre de ses produits (OGM, nanotechnologies, pesticides etc....), le secteur de la chimie est plus fortement régulé depuis une vingtaine d'années (la production mondiale de substances chimiques est passée de 1 million de tonnes en 1930 à 400 millions de tonnes aujourd'hui). Un des défis majeurs à venir du secteur tient à l'implémentation de la directive européenne REACH en vigueur depuis 2007 (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of chemical substances) qui exige des entreprises du secteur d'évaluer et de gérer les risques posés par les produits chimiques et de fournir des informations de sécurité adéquates à leurs utilisateurs. Sur la base des critères définis par la directive REACH, ChemSec (Secrétariat International sur les substances chimiques, ONG fondée en 2002) a établi, en collaboration avec un groupe d'entreprises, une liste de 267 substances (contre 29 pour REACH), appelant les entreprises à adopter une approche proactive pour substituer ces substances CMR - cancérogènes, persistantes et bio-accumulables - par des produits plus sûrs. Sur les 1500 substances chimiques utilisées par Rhodia, 20 ont été identifiées CMR en 2004, nombre réduit à 7 en 2009. Les critères d'analyse prépondérants pour le secteur sont ainsi la sécurité des produits, l'information donnée aux clients, l'utilisation énergétique et les émissions atmosphériques, les conditions de santé et de sécurité des employés. BASF s'est fixé, pour 2020 (base 2002), un double objectif de réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de son efficience énergétique de 25% dans ses processus de production.
- Les impacts environnementaux constituent le principal enjeu du secteur du transport aérien. Le secteur du transport aérien est responsable de 2 à 3% des émissions mondiales de CO₂, niveau équivalent à celui de 1992, et représente 13% des émissions du secteur du transport. A noter qu'en 40 ans les émissions de CO₂ d'un avion ont été réduites de 70%. En vue de la mise en place, en 2012, du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂, les compagnies aériennes investissent dans le renouvellement de leur flotte et expérimentent des biocarburants. Ainsi en novembre 2009, KLM (Air-France KLM) a effectué son premier vol avec des biocarburants de deuxième génération (exactement un des 4 réacteurs fonctionnait à 50% avec du biocarburant). Alors que d'autres compagnies multiplient les vols d'essai dans le monde, Lufthansa a franchi un nouveau pas en novembre 2010, en décidant de tester les performances des biocarburants en conditions opérationnelles durant six mois à partir d'avril 2011 : cet essai coûtera 6.6 millions d'euros et devrait réduire de 1500 tonnes ses émissions de CO₂. En dehors du renouvellement de leur flotte et des carburants utilisés, les compagnies aériennes dépendent des évolutions technologiques des constructeurs, qui travaillent sur l'aérodynamique, les moteurs, les équipements et les systèmes d'avionique pour améliorer l'efficience environnementale des appareils. Les autres impacts environnementaux tiennent à l'émission d'autres gaz (Nox, CO, SO₂, HC) et aux nuisances sonores. En fin de cycle, la gestion des avions en fin de vie représente également un problème environnemental (matériaux dangereux ou polluants, risque de pollution des sols etc..) les pratiques actuelles ne permettant de valoriser plus de 60% - en masse - d'un avion civil.
- La législation européenne et les besoins des clients poussent les sociétés de construction à une prise en compte croissante des impacts environnementaux dans le domaine de la construction. Les bâtiments et installations réalisés sur le principe de l'éco-construction sont censés consommer moins d'énergie, moins d'eau et générer moins de déchets au cours de leur utilisation et conduire à des impacts liés aux transports (acheminement des personnes vers ces bâtiments) plus réduits. Ces éléments constituent les impacts environnementaux majeurs, ceux liés à la phase de construction étant comparativement moins importants que ceux liés à la phase d'utilisation. Les améliorations dans l'éco-construction nécessitent des investissements significatifs dans la R&D, des modifications dans le processus de construction et la nécessité d'approvisionnement en matériaux disposant de caractéristiques environnementales favorables. Si les sociétés du secteur sont conscientes de ces questions et ont mis en place des stratégies et des chartes relatives à ces sujets, les innovations restent à ce stade encore limitées. Côté recherche, Bouygues a mené des études sur l'éco-construction en association avec des partenaires externes (CSTB et l'ADEME). Côté implémentation, Hochtief a fixé des objectifs dans de nombreux domaines et des actions correspondantes à horizon 2011. S'agissant de l'intégration de facteurs environnementaux dans les relations avec les fournisseurs, les performances obtenues sont plutôt meilleures mais des progrès sont encore à faire dans l'incitation auprès des fournisseurs pour encourager la mise au point de matériaux innovants susceptibles de réduire l'empreinte

environnementale. Du côté déontologie, le secteur est l'objet d'allégations et de condamnations récurrentes liées à des affaires de corruption.

Exercice sous revue

■ Valeur liquidative

	Date début d'exercice	Dernière VL publiée
Date de valorisation	31/12/2009	31/12/2010
Valeur liquidative	132,83 EUR	137,09 EUR

■ Performance nette

	Dernière VL publiée
depuis le	31/12/2010
Fonds	3,21
Indice de référence	2,4
Soit une surperformance	0,81

Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle du mois d'arrêté. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

<<Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.>>

Vie de l' OPCVM sur l'exercice sous revue

Pas de modifications sur l'exercice sous revue.

Informations spécifiques

Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos, joint ci-après.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de 'Négociation' attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ('brokers') ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ('brokers') sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ('brokers') et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de 'Négociation' de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :

- relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- qualité de la recherche et des publications,
- univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- proposition de prix,
- qualité des exécutions,
- qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions 'Compliance' et 'Middle Office' de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de 'Négociation' se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions 'Risques' et 'Compliance'. Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de 'Négociation'.

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Service d'aide à la décision

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

- 3790 -

LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO

Fonds Commun de Placement

Dépositaire : CACEIS Bank

Gérant : Amundi

90, bd Pasteur 75015 PARIS

:=-:=;-:=;=;-:=;-:=;

**ATTESTATION DE LA COMPOSITION DE L'ACTIF
ETABLIE PAR LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO**

au

31 décembre 2010

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
19, rue Clément Marot
75008 PARIS

- 3790 -

LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO
Fonds Commun de Placement
Dépositaire : CACEIS Bank
Gérant : Amundi
90, bd Pasteur 75015 PARIS

**ATTESTATION DE LA COMPOSITION DE L'ACTIF
ETABLIE PAR LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO**

au
31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM **LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO** et en exécution des dispositions prévues par l'article L214-8 du Code monétaire et financier et par l'article 38 VI de l'instruction n°2005-01 de l'Autorité des marchés financiers prise en application du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons vérifié la sincérité de la composition de l'actif, telle qu'elle est jointe à la présente attestation.

La composition de l'actif a été établie sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la sincérité de ces informations au regard de leur cohérence, de leur vraisemblance et de leur pertinence. Une vérification de cette nature, limitée quant à son objectif, comporte essentiellement des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes responsables de l'information publiée.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le document annexé à la présente attestation.

La présente attestation est datée du 22 mars 2011, compte tenu de la date de réception des documents nécessaires à notre mission

Paris, le 22 mars 2011

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Didier CARDON

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/10
 PORTEFEUILLE : 155 LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO

VL VALIDEE Devise de fixing : FXP Cours BLOOMBERG 11h
 Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE, Tris

V A L E U R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<----- PRIX REVIENT TOTA ----->	Devise du portefeuille	----->	PRCT
-------------	---------	---------	-------------------------------	------------	-----------------------------------	--------------	-----------------	--------	---------------------------------------	------------------------	--------	------

III - Titres d'OPCVM*OPCVM français à vocation générale*

Devise de valeur EUR EURO

FR0010458745 AMUNDI ACT EURO ISR	452,757.27	P EUR	112.2041	M 31/12/10	99.84	5	50,801,227.45	45,203,285.84	0.00	-5,597,941.61	100.01
----------------------------------	------------	-------	----------	------------	-------	---	---------------	---------------	------	---------------	--------

VIII - TRESORERIE*Dettes et créances*

Frais de gestion

Devise de valeur EUR EURO

FGPVFEUR Frais de Gest. Fixe	-3,885.35	EUR	1.		1.		-3,885.35	-3,885.35	0.00	0.00	-0.01
------------------------------	-----------	-----	----	--	----	--	-----------	-----------	------	------	-------

Disponibilités

Avoirs en france

Devise de valeur EUR EURO

BQC1EUR CACEIS Bank	82.53	EUR	1.		1.		82.53	82.50	-0.03	-0.03	0.00
---------------------	-------	-----	----	--	----	--	-------	-------	-------	-------	------

VIII - TRESORERIE

CUMUL (EUR)

-3,802.82

-3,802.85

-0.03

-0.03 -0.01

PORTEFEUILLE : LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO (155)

(EUR)

50,797,424.63

45,199,482.99

-0.03

-5,597,941.64 100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 31/12/10
 PORTEFEUILLE : 155 LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXP Cours BLOOMBERG 11h
 Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE, Tris

Portefeuille titres : 45,203,285.84

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 123.83 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C FRO000989006 LCL ACT.DEV.DUR.EURO	EUR	45,199,482.99	329,687.029	137.09			139.00	137.09

Actif net total en EUR : 45,199,482.99

Precedente VL en date du 30/12/10 :

C PARTS CAPITALISABLE	Prec. VL :	137.73	(EUR)	Variation :	-0.465%
-----------------------	------------	--------	-------	-------------	---------

Fiscalite de l'epargne : poids et statuts des parts du portefeuille

Type reporting : TISF TIS France

Poids officiels et statuts en date du 31/12/10 :

Poids DD :	0.	Statut DD :	I
Poids DI :	0.76	Statut DI :	0

Poids non officiels en date du 31/12/10 :

Poids DD :	0.
Poids DI :	0.76

LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO
Fonds Commun de Placement
Dépositaire : CACEIS Bank
Gérant : Amundi

90, bd Pasteur 75015 PARIS

:=;:=;:=;:=;:=;:=;:=;

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2010

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
19, rue Clément Marot
75008 PARIS

LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO

Fonds Commun de Placement

Dépositaire : CACEIS Bank

Gérant : Amundi

90, bd Pasteur 75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2010

Aux porteurs de parts,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont notamment porté sur le respect des principes, règles et méthodes comptables applicables aux OPCVM, prévus par le règlement CRC 2003-02 du 2 octobre 2003 ainsi que sur l'existence et l'évaluation des instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts, sur la situation financière et les comptes annuels.

Le présent rapport est daté du 5 mai 2011, compte tenu de la date de réception des documents nécessaires à notre mission.

Paris, le 5 mai 2011

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Didier CARDON

LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO

FCP nourricier

COMPTES ANNUELS

31/12/2010

BILAN ACTIF AU 31/12/2010 EN EUR

	31/12/2010	31/12/2009
Instruments financiers		
OPCVM Maître	45 203 285,84	54 491 166,57
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Créances		
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers		
Liquidités	82,50	21,40
Total de l'actif	45 203 368,34	54 491 187,97

BILAN PASSIF AU 31/12/2010 EN EUR

	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres		
Capital	45 242 618,08	54 532 774,42
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-43 135,09	-46 227,80
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	45 199 482,99	54 486 546,62
Instruments financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	3 885,35	4 641,35
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 885,35	4 641,35
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	45 203 368,34	54 491 187,97

HORS-BILAN AU 31/12/2010 EN EUR

	31/12/2010	31/12/2009
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2010 EN EUR

	31/12/2010	31/12/2009
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2,26	370,08
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	2,26	370,08
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-2,26	-370,08
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	48 066,11	50 071,57
Résultat net de l'exercice (1 - 2 + 3 - 4)	-48 068,37	-50 441,65
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	4 933,28	4 213,85
Acomptes versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-43 135,09	-46 227,80

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPCVM.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité
- prudence
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPCVM détenus :

Les parts ou actions d'OPCVM seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPCVM.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,10 % TTC.

Affectation du résultat

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, majorés du produit des sommes momentanément disponibles. Les frais de gestion et les charges sur opérations financières s'imputent sur ces produits. Les plus ou moins values latentes ou réalisées et les commissions de souscription et de rachat ne constituent pas des produits.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net de l'exercice augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Conformément aux dispositions énoncées dans le prospectus complet, l'OPCVM capitalisera intégralement les sommes distribuables.

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2010 EN EUR

	31/12/2010	31/12/2009
Actif net en début d'exercice	54 486 546,62	51 283 640,42
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	2 748 636,93	3 428 853,22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-13 275 327,46	-12 024 020,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 017 452,95	-4 235 503,88
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 305 148,22	16 084 019,03
Différence d'estimation exercice N	-5 597 941,64	-8 903 089,86
Différence d'estimation exercice N-1	8 903 089,86	24 987 108,89
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-48 068,37	-50 441,65
Acomptes versés au cours de l'exercice	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	45 199 482,99	54 486 546,62

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
OPCVM Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

		31/12/2010
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
Frais de gestion		3 885,35
Total des dettes		3 885,35

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	21 054,539	2 748 636,93
Parts rachetées durant l'exercice	-101 546,12	-13 275 327,46
Solde net des souscriptions/rachats	-80 491,581	-10 526 690,53

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2010
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	48 066,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPCVM :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2010
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2010
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2010
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPCVM			45 203 285,84
Instruments financiers à terme	FR0010458745	AMUNDI ACTIONS EURO ISR Part P	45 203 285,84
			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT

Tableau d'affectation du résultat de l'exercice

	31/12/2010	31/12/2009
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-43 135,09	-46 227,80
Total	-43 135,09	-46 227,80
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-43 135,09	-46 227,80
Total	-43 135,09	-46 227,80

**3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS
CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	29/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Actif net	92 215 471,51	123 868 350,67	51 283 640,42	54 486 546,62	45 199 482,99
Nombre de titres	506 340,162	648 200,152	490 175,035	410 178,61	329 687,029
Valeur liquidative unitaire	182,12	191,09	104,62	132,83	137,09
Capitalisation unitaire	-0,12	-0,19	-0,15	-0,11	-0,13

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM français à vocation générale				
FRANCE				
AMUNDI ACTIONS EURO ISR Part P	EUR	452 757,27	45 203 285,84	100,01
TOTAL FRANCE			45 203 285,84	100,01
TOTAL OPCVM français à vocation générale			45 203 285,84	100,01
TOTAL Organismes de placement collectif			45 203 285,84	100,01
Dettes			-3 885,35	-0,01
Comptes financiers			82,50	0,00
Actif net			45 199 482,99	100,00

LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE EURO	EUR	329 687,029	137,09
--	-----	-------------	--------

Amundi

Société Anonyme au capital de 578 002 350 euros
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris